

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 26 mai 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

**Délibération n° CC-2023-109**

**Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE FINANCEMENT  
D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE- EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, GUIOL André donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

**Absents suppléés :**

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

**Absents** : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT

Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

**Secrétaire de Séance** : Laurent GUEIT

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-7 relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions et l'article L1611-4 relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

**VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1 définissant les subventions aux associations, dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** le décret n°2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles ;

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** la circulaire interministérielle nor/int/k/06/30043/J du 1<sup>er</sup> août 2006 qui constitue le cadre de référence des postes des intervenants sociaux en Gendarmerie et leur déploiement au sein des départements ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2018-185 en date du 29 juin 2018 relative à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) ;

**CONSIDERANT** qu'afin de soutenir l'action des forces de sécurité de l'Etat en matière de violences intra-familiales et de permettre une prise en charge sociale des victimes, le Préfet du Var souhaite renforcer et pérenniser le dispositif d'intervenants sociaux en gendarmerie (ISG,) ce dispositif est financé en partie dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

**CONSIDERANT** que l'installation d'un ISG au sein même des locaux des forces de sécurité intérieure permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement à la prise en charge opérée par le policier ou le gendarme ;

**CONSIDERANT** que l'Agglomération Provence Verte souhaite accompagner ce dispositif et s'inscrire dans la démarche initiée par l'Etat et l'ensemble de ces partenaires ;

**CONSIDERANT** que suite à l'appel à projets départemental relatif à la mise à disposition d'intervenants sociaux en gendarmerie, le comité de sélection réuni en Préfecture du Var le 3 octobre 2022 a retenu l'Association d'Aides aux victimes d'Infraction du Var (AAVIV) pour assurer les missions d'un intervenant social sur le territoire de la Compagnie de Brignoles ;

**CONSIDERANT** que la présente convention de partenariat et de financement prévoit les modalités d'intervention et les permanences de l'ISG au sein de la Compagnie de Brignoles ;

**CONSIDERANT** que le coût total de l'action s'élève à 46 842 euros TTC et que la participation financière des signataires est répartie comme suit :

Communauté de communes Provence Verdon	917 euros
Communauté de communes Cœur du Var	1 833 euros
Communauté d'Agglomération Provence Verte	7 792 euros
CAF du Var	8 250 euros
Conseil Départemental	9 167 euros
Etat	18 883 euros
Coût total	<b>46 842 euros</b>

**CONSIDERANT** que la présente convention de partenariat prendra fin au 31 décembre 2023 ;

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- **D'APPROUVER** l'attribution à l'Association d'Aides aux Victimes d'Infraction du Var (AAVIV), d'une subvention de 7 792 euros représentant 16,63% du coût total de l'Intervenant Social en Gendarmerie qui s'élève à 46 842 euros ;
- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de partenariat et de financement correspondante, ci-annexée.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

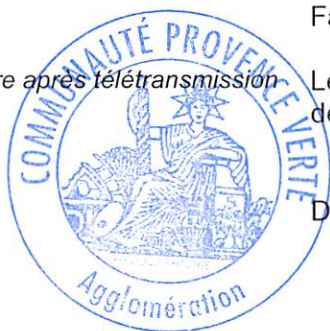
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à la majorité, cette délibération par 38 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

- *Contre* : Franck PERO

- *Abstention* : Jean-Luc BONNET

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND